

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 7 décembre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Nicolas ISNARD - Henri PONS représenté par Catherine PILA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Michel ROUX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-001-15170/23/BM

■ Attribution de subventions à l'Association Régionale des Techniciens du Sud-Est pour le cinéma et l'audiovisuel (ARTS) au titre de l'exercice 2024 - Approbation de l'avenant 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs - MGDIS n°5775 et d'une convention - MGDIS n° 5753 74830

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de son agenda du développement économique, la Métropole en lien avec ses partenaires, travaille à renforcer sa place dans la compétition internationale, à s'affirmer comme le hub Europe-Méditerranée-Afrique, à rayonner et influencer en Europe, à conforter la visibilité et l'identité du territoire, à travers notamment ses filières d'excellence.

La filière cinéma, audiovisuel et multimédia symbolise particulièrement la créativité de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui regorge d'un écosystème à la fois riche sur le plan artistique et novateur sur le plan technologique, renforçant ainsi son attractivité et son rayonnement. En effet, le territoire bénéficie d'infrastructures de premier ordre comme le Pôle Média de la Belle de Mai dédié aux industries créatives et Provence Studios pour les tournages en studios ou The Next Stage le studio de production virtuelle et à présent la base logistique d'accueil des tournages CinéMaBase. De, plus, la diversité des paysages, l'ensoleillement exceptionnel, la qualité des services publics et la proximité des infrastructures de transport, font de la Métropole Aix-Marseille-Provence un territoire reconnu par les professionnels de la filière.

En 2022, 400 productions françaises et internationales du secteur du cinéma et de l'audiovisuel ont été accueillies, soit 2 200 jours de tournage en décors naturels et en studios. La volonté de la Métropole de participer à l'émergence de talents et à la consolidation de ce secteur, pourvoyeur de débouchés et d'emplois locaux, notamment pour les jeunes, est forte et durable.

Compte tenu de la politique d'actions en matière d'attractivité et de développement économique de la filière d'excellence des industries numériques et créatives, dont le cinéma, l'audiovisuel et le multimédia, qu'elle met en place en direction des professionnels et de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

Dans le cadre du protocole d'accord signé en vue du déploiement des projets culturels prévus au titre de « Marseille en Grand », l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Ville de Marseille ont convenu de la nécessité de créer une base logistique provisoire pour l'accueil des tournages et d'en confier la gestion à l'ARTS (Association Régionale des Techniciens du Sud-Est pour le cinéma et l'audiovisuel).

Créée en 2002 à l'initiative de plusieurs techniciens du cinéma emblématiques locaux, l'ARTS compte près de 1 000 adhérents, dont plus de 650 domiciliés sur le territoire métropolitain. L'association a pour objectifs premiers de promouvoir et développer l'activité professionnelle des techniciens du Sud-Est et de représenter ses membres auprès des institutions de la filière, des collectivités territoriales et des interlocuteurs, publics ou privés, en lien avec les tournages.

L'ARTS met en lumière l'excellence professionnelle des ressources locales, participe activement à la promotion du territoire pour l'accueil des tournages, dialogue en étant force de proposition avec les acteurs publics et privés impliqués dans la filière, permet la transmission des bonnes pratiques et l'inclusion de nouvelles recrues, s'engage pour la mise en œuvre de la transition écologique, accompagne les évolutions rapides des métiers par des propositions régulières de rencontres et de

formations, et joue ainsi un rôle moteur pour la bonne croissance de la filière cinéma et audiovisuel sur le territoire métropolitain.

Inaugurée le 11 octobre 2023, la nouvelle base logistique pour l'accueil des tournages – CinéMaBase se situe dans le 14^{ème} arrondissement de Marseille, boulevard du Capitaine Gèze à proximité du pôle multimodal. Elle répond à une demande croissante, notamment depuis la crise sanitaire avec de nombreux tournages qui se sont relocalisés en France plutôt qu'à l'étranger et un besoin urgent depuis la fermeture de la Caserne d'Aurelle qui remplissait cette fonction. Elle vient compléter l'offre de services proposée aux sociétés de production cinéma et audiovisuel locales, nationales et internationales ayant choisi de tourner à Marseille et sa Métropole. La CinéMaBase pourra accueillir, jusqu'à 6 productions simultanément à différents stades de préparation de leurs courts et longs métrages, fictions TV ou cinéma, séries, publicités et clips.

L'ARTS a signé un bail d'occupation temporaire de 3 ans (jusqu'en 2025) avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) et Euroméditerranée pour le déploiement de la base logistique sur 4 000 m² de bâtiments aujourd'hui réhabilités. La CinéMaBase comprend des espaces modulables de bureaux de production et de casting, des espaces de stockage pour les décors et les costumes, une buanderie, des ateliers de fabrication de décors (menuiserie, peinture, serrurerie, construction, stockage des déchets), une cuisine, un grand parc de stationnement sécurisé pour les camions à proximité des grands axes routiers et facile d'accès en transports en commun. Les modules installés à l'intérieur du hangar pour délimiter les ateliers et créer les bureaux sont mobiles et démontables. Il a été privilégié le réemploi du maximum d'éléments (luminaires, équipements sanitaires) et une conception bioclimatique (ventilation naturelle, inertie des matériaux...) pour le confort thermique. Aussi, le modèle économique du projet prévoit une grille tarifaire de location des espaces cohérente et non prohibitive qui répond à l'économie actuelle des tournages.

CinéMaBase s'inscrit dans l'écosystème local avec un réseau de partenaires de terrain : fournisseurs et loueurs de matériel, recyclerie, gestion des déchets, services... Elle fait la promotion de bonnes pratiques professionnelles et éco-responsables auprès de ses occupants. Les investissements de mise aux normes du bâtiment, évalués à 1 M €, enveloppe confiée au CNC sous l'autorité de Secrétaire général pour l'investissement (SPGI), ont été totalement pris en charge par l'Etat via la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre du projet « Marseille en Grand » - France 2030.

L'association a été soutenue l'an dernier. Ce soutien s'est formalisé par la conclusion d'une convention d'objectifs pluriannuelle n°Z23041COV en application de la délibération n°ATCS-001-12795/22/BM du Bureau de la Métropole en date du 17 novembre 2022. Conformément aux dispositions de ladite convention, la participation financière de l'exercice suivant est fixée par avenant. L'association souhaite poursuivre son action et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2024, dossier MGDIS N° 5775.

L'association a également sollicité l'attribution d'une subvention de fonctionnement global au titre de l'exercice 2024, dossier MGDIS N° 5753.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'Association Régionale des Techniciens du Sud-Est pour le cinéma et l'audiovisuel (ARTS) une subvention de fonctionnement spécifique d'un montant de 80 000 euros ainsi qu'une subvention de fonctionnement global d'un montant de 10 000 euros au titre de 2024.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant approbation de l'Agenda du développement économique métropolitain ;
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié ;
- La délibération n°ATCS-001-12795/22/BM du Bureau de la Métropole du 17 novembre 2022 approuvant la convention pluriannuelle d'objectifs signée en date du 28 janvier 2023.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole entend soutenir l'association ARTS dans le cadre de son action publique en faveur de la filière cinéma, audiovisuel et multimédia.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à l'Association Régionale des Techniciens du Sud-Est pour le cinéma et l'audiovisuel (ARTS) d'un montant de 80 000 euros ainsi qu'une subvention de fonctionnement global d'un montant de 10 000 euros au titre de l'exercice 2024.

Article 2 :

Est approuvé l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Régionale des Techniciens du Sud-Est pour le cinéma et l'audiovisuel (ARTS) ci-annexé.

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'Association Régionale des Techniciens du Sud-Est pour le cinéma et l'audiovisuel (ARTS) ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer l'avenant et la convention visés à l'article 2.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal Métropolitain 2024, en section de fonctionnement : Chapitre 65 – fonction 62 – nature 65748 – sous politique B370.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024 pour 80% et de l'exercice 2025 pour 20% en section de fonctionnement : Chapitre 65 – fonction 62 – nature 65748.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4CINEM ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Filière Cinéma,
Industrie créative

Gaby CHARROUX